



EN BREF :

- Thrips : hausse des populations de thrips dans certains champs de chou.

L'avertissement de la semaine dernière devait être le dernier de l'année 2008. Cependant, cette semaine, on nous a avisés d'une hausse non négligeable des populations de thrips dans certains champs de chou. Nous avons donc cru bon de vous transmettre cette information qui s'avère importante.

Pour l'ensemble des insectes et des maladies, vous devez poursuivre le dépistage jusqu'à la récolte. Si vous devez intervenir à l'aide de pesticides d'ici la récolte, respectez bien le délai d'attente avant la récolte indiqué sur chaque étiquette de pesticide. L'avertissement **No 18** du 12 septembre 2008 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a18cru08.pdf>) vous donne de l'information sur des insectes et des maladies à surveiller d'ici la fin des récoltes.

Bonnes récoltes et bonne fin de saison!

## HAUSSE DES POPULATIONS DE THRIPS

Cette semaine, on nous signale une hausse appréciable des populations des thrips dans des champs de chou de la région de Lanaudière. Dans ces champs, les populations de thrips affectent entre 15 et 60 % des plants. Les thrips sont retrouvés à l'extérieur des pommes de chou et des traitements sont en cours afin de les contrôler avant qu'ils ne pénètrent à l'intérieur des pommes de chou.

Poursuivez le dépistage des thrips dans vos champs de chou. Il est possible que vous ayez à intervenir dans les champs de chou où les thrips retrouvés en quantité suffisante à l'extérieur des pommes de chou sont encore en mesure de se faufiler entre les feuilles de ces derniers. Toutefois, les traitements insecticides doivent s'effectuer avant l'entrée des thrips dans les pommes de chou, puisqu'une fois dissimulés à l'intérieur, les thrips sont à l'abri des traitements insecticides. Dans l'État de New York, l'Université de Cornell propose d'intervenir lorsque 20 % des plants de chou dépistés présentent des thrips. Il est cependant primordial d'intervenir, rappelons-le, avant que les thrips soient hors d'atteinte par les traitements insecticides. Le RIPCORD 400EC est homologué pour la lutte aux thrips dans la culture du chou. Le bulletin d'information permanent **No 01** du 9 juin 2005 (<http://www.agrire.qc.ca/Rap/documents/bp01cru05.pdf>) vous informe sur la biologie, les dommages, le dépistage (méthode de l'Université de Cornell) et les stratégies de contrôle reliées aux thrips.

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES LÉGUMES  
Danielle Roy, agronome – Avertisseuse crucifères  
Direction régionale Montréal-Laval-Lanaudière, L'Assomption, MAPAQ  
867, boulevard de l'Ange-Gardien – C.P. 3396, L'Assomption (Québec) J5W 4M9  
Téléphone : 450 589-5781, poste 251 – Télécopieur : 450 589-7812  
Courriel : [Danielle.Roy@mapaq.gouv.qc.ca](mailto:Danielle.Roy@mapaq.gouv.qc.ca)

Édition et mise en page : Bruno Gosselin, agronome et Cindy Ouellet, RAP

© *Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document*  
*Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement No 19 – crucifères – 19 septembre 2008*

